AUBRY DU HAINAUT

Bulletin d'Informations Municipales

Juillet 2022

Sommaire

Edito de M. le Maire p.2

Conseils municipaux p.4

Comités extra-municipaux p.7

Expression p.9

Actions communales p.10
Incivilités, dératisation, vidéo-protection, énergie

Travaux principaux p 12
Ex logement de fonction, columbarium, restrictions de circulation - marquages

Morzine 2022 p.13

Anniversaire de notre doyenne p.13

Vie de la commune p.14
Téléthon, Flâneries de Noël, commémorations, concours, broderies sur grillage, chasse à l'œuf, CLEA, solidarité Ukraine, marche pour l'Ukraine, rendez-vous aux jardins, goûter au Foyer Notre Dame

Infos pratiques p. 17

Du côté des intercommunalités p. 20

Annuaire des services p.22

Retrouver les informations concernant le municipalité et les manifestations

sur le site et le Facebook de la Mairie :

https://www.aubryduhainaut.fr

https://www.facebook.com/AubryduHainaut

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Raymond ZINGRAFF
Maire d'Aubry du Hainaut

La crise sanitaire reste préoccupante. Les gestes barrières ont été assouplis. Nous pouvons évoluer plus librement depuis quelques mois et nous rencontrer, mais la recrudescence de cas de COVID nécessite que nous restions très prudents notamment afin d'assurer la protection des personnes les plus fragiles.

Malheureusement, d'autres sujets d'inquiétude impactent également notre quotidien et nécessitent là aussi que nous fassions preuve d'une grande fraternité, que nous soyons vigilants ensemble, et que nous soyons économes de nos ressources naturelles.
De nombreux articles de ce bulletin municipal sont empreints des challenges que nous devons relever ensemble.

La guerre en Europe tout d'abord avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les démons du passé ressurgissent. Face à l'adversité, nous sommes heureusement unis et fiers d'arborer nos valeurs communes, « Liberté, Égalité et Fraternité » dans une Europe Unie qui a su réagir et accueillir la population ukrainienne chassée de chez elle. Lors de nos différentes commémorations, qui ont repris progressivement leur cours normal, les élus et les anciens combattants apprécient à leur juste valeur la présence des enfants. Je veux les remercier sincèrement ainsi que leurs parents et enseignants, car je sais que par leurs explications, leurs enseignements, ceux-ci contribuent à perpétuer la mémoire de notre passé et de ceux qui ont combattu parfois au prix de leur vie pour nos valeurs républicaines.
De même, je veux remercier les nombreux Aubrysiens qui ont participé généreusement à la campagne de dons que nous avons organisée au profit des réfugiés ukrainiens.

Autre sujet d'inquiétude pour tous : l'inflation galopante. Les prix de l'énergie et de certaines matières premières ne cessent de s'élever. De même que pour toutes les familles aubrysiennes, les répercussions de cette inflation se font sentir sur les finances communales.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a adopté le budget 2022 (15 voix pour et 4 abstentions). Nos priorités restent l'amélioration du cadre de vie dans notre commune à tout âge et la sécurité des personnes et des biens, tout en maîtrisant les dépenses communales.
Fidèles à notre engagement, nous n'avons pas augmenté les taxes communales malgré les hausses de l'énergie déjà sensibles et malgré l'absence d'augmentation des aides de l'Etat pour le fonctionnement de la commune (vote du CM à l'unanimité).

Avec un budget modeste, nos projets passent obligatoirement par la recherche de toutes formes de subventions. Cette chasse prend du temps et ne va pas assez vite pour certains. J'en suis conscient. Mais il ne serait pas raisonnable d'aller plus vite en se passant de l'aide financière de nos partenaires. La vidéo surveillance en est un exemple probant, dont vous verrez au fil des réunions du conseil municipal, la construction patiente d'un plan de financement visant à réduire au maximum le reste à charge de la commune.

Au fil des pages de ce bulletin, vous verrez que nos chantiers avancent et qu'il est toujours nécessaire de prioriser nos investissements face à la masse de travaux à réaliser, à la pluie de lois et de décrets qui nous imposent ici de réduire l'emprise foncière de nos projets, ou là de réduire nos dépenses d'énergie de 40% à l'horizon 2030, mais rarement l'Etat compense financièrement les impacts de nouvelles mesures qui s'imposent aux communes.

Les associations sont très actives et il est réjouissant de voir le dynamisme des bénévoles et d'apprécier la qualité des nombreuses activités offertes localement aux Aubrysiens.

Comme dans le précédent bulletin, une page est dédiée aux intercommunalités et syndicats mixtes dont la commune est membre et qui progressivement prennent ou reçoivent par l'enchainement de lois territoriales de nouvelles compétences.

Dans ce contexte, il est important que chaque Aubrysien sache quel organisme assure la compétence des services nécessaires à son quotidien (eau, assainissement, transports collectifs, collecte et traitement des déchets, etc.), comment ces services évoluent et quel rôle jouent leurs élus dans ce contexte de transferts de compétence et de quelle vigilance ils font œuvre pour protéger les intérêts de chacun d'entre nous face au risque d'éloignement des prises de décisions ou de gommage de nos spécificités communales.

Enfin, les vacances d'été sont là, roboratives après des mois éprouvants pour tous.

Le centre de loisirs accueille plus d'une centaine d'enfants qui profitent pleinement et entres autres activités proposées, de sorties dans des parcs animaliers ou de jeux hors de notre territoire, mais aussi de sorties à la piscine et, encore plus proche de nous, au labyrinthe de Beauregard, sur le territoire de notre commune.

Bonnes vacances à tous !

Raymond ZINGRAFF
Maire d'Aubry du Hainaut

Conseils Municipaux

Vous trouverez dans ces quelques lignes les principales décisions qui ont été prises lors des réunions de Conseil Municipal depuis le 7 décembre 2021.

Conseil Municipal du 07 décembre 2021

Au cours de cette ultime réunion de l'année 2021, le conseil municipal a fixé les tarifs du séjour à Morzine initialement prévu en avril 2020, et reporté à la période du samedi 09 au samedi 16 Avril 2022.

Le conseil municipal a voté par 13 voix pour et 4 voix contre une indemnité de fonction à M. Thierry COCHON, conseiller municipal délégué à la sécurité en application des dispositions de l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Le plan de financement des travaux de rénovation du bâtiment (ex-logement de fonction du directeur d'école), a été complété par la mobilisation du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux de Valenciennes Métropole pour un montant de 42 903,20 € qui s'ajoute à la subvention départementale. Cette délibération a été prise par 14 voix pour et 4 abstentions.
Ces travaux dont les plans sont à la disposition des conseillers municipaux depuis plusieurs mois, ne préjugent pas des usages possibles du bâtiment en dehors de sa destination principale, l'accueil des activités périscolaires et d'aide aux devoirs. Une réunion de travail sur ces usages a été proposée par M. le Maire à l'ensemble des conseillers municipaux, le 10 janvier 2022.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une demande de financement auprès de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place d'un système de vidéo protection (voir article du Bulletin).

Le conseil municipal a demandé à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'observatoire fiscal intercommunal de Valenciennes Métropole. La convention cadre établie initialement entre Valenciennes Métropole et la commune d'Aubry du Hainaut portait sur une durée de test de deux ans à compter du 1er janvier 2019.
Ce recours à l'observatoire fiscal a permis une meilleure appréhension des données fiscales de notre territoire, un accompagnement dans la mise en œuvre d'un suivi dynamique des bases d'imposition via le logiciel mis à disposition, de corriger de nombreuses anomalies dans ces bases et de faciliter les relations avec les services fiscaux.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'appel à projets « subvention trottoirs » pour des travaux d'aménagement de trottoirs le long de la RD213 (un petit secteur manquant en direction d'Hérin).

Conseil Municipal du 10 mars 2022

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place d'une convention pour l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune d'Aubry du Hainaut. Ces prestations portent à la fois sur l'hébergement de systèmes d'informations (serveurs) que sur l'impression de bulletins municipaux par exemple.

Dans le cadre du plan climat et de son schéma de mutualisation, Valenciennes Métropole a proposé aux communes du territoire de mutualiser un poste de Conseiller en énergie afin d'aider les communes à mettre en place une politique énergétique maîtrisée et à agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies. 13 communes dont la notre ont adhéré à ce service à partir de Juin 2019 et ce pour une durée de 3 ans et a pu bénéficier , entre autres, d'un état des lieux énergétique et patrimonial qui a permis de mettre en avant les postes sur lesquels il faut agir en priorité pour baisser efficacement nos consommations énergétiques.
Le conseil municipal sur la base de ce constat et des perspectives pour les années futures notamment dans la mise en œuvre de réductions fortes de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, a décidé à l'unanimité de renouveler la convention de prestation de service mutualisé de conseil en énergie entre Valenciennes Métropole et la commune de Aubry du Hainaut.

Par délibération en date du 04 avril 2016, la commune avait décidé, avec l'appui de Valenciennes Métropole, de solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et les travaux de démolition éventuels des biens concernés par l'opération de restructuration du centre-bourg – rue Henri Maurice, entre l'école et la mairie. Le conseil municipal a voté à l'unanimité le renouvellement de cette convention arrivée à échéance le 27 juin 2021 pour une durée de 5 ans.

La commune d'Aubry du Hainaut et l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais (EPF) ont signé le 24/04/2019 une convention d'opportunité définissant les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession des biens acquis par ses soins dans le cadre d'une des opérations d'Aménagement Programmé (OAP) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole, dans la rue Henri Maurice.
La commune d'Aubry du Hainaut s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 24/04/2022.
Or l'EPF a acquis dans ce cadre un immeuble au 75 rue Henri Maurice dont il souhaite le rachat.
Un opérateur s'est positionné sur le projet et envisage de procéder à l'acquisition des parcelles au prix de l'EPF.
Considérant que cette solution est la plus intéressante pour la commune, le Conseil Municipal a autorisé, par 14 voix pour et 4 abstentions, la cession par l'Établissement Public Foncier au profit de cet opérateur, sachant qu'en cas de carence éventuelle de l'acquéreur la municipalité devrait se conformer aux obligations originelles d'acquisition par la commune.
(Nota : le promoteur a respecté ses engagements et a acquis les terrains de l'EPF.)

Au cours de cette réunion le conseil municipal a voté à l'unanimité une demande de financement auprès du Conseil Départemental pour la mise en place du système de vidéo protection en complément du plan de financement déjà envisagé (Etat – CAVM – Commune).
(Nota : fin juin, cette subvention nous a été accordée. Elle représente 40 % du montant hors taxes des travaux.)

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder l'usage de l'espace vert situé en extrémité de l'allée Guy Môquet au propriétaire riverain sachant que la convention d'occupation et de gestion du domaine public envisagée précise que cette autorisation d'occupation est précaire et révocable à tout moment par la personne publique propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de verser un don d'un montant de 500 euros pour soutenir la population ukrainienne. M. le Maire a proposé que ce don puisse être revu à la hausse si la situation de la population ukrainienne devait le nécessiter en fonction de l'évolution du conflit.

Après avoir été informé par M. le Maire de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives et d'acquérir l'immeuble cadastré AC numéro 9. Ce bien en friches fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Il est enclavé à l'arrière d'une propriété privée communale et apporte de multiples nuisances aux propriétés voisines, aux numéros 138 et 140 de la rue Henri Maurice.

Conseil Municipal du 13 avril 2022

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2021, dressé par le Trésorier Public, ainsi que par 13 voix pour (le maire ne participe pas à la délibération) et 4 abstentions, le Compte Administratif 2021 en tout point conforme au compte de gestion.
Puis le conseil municipal a procédé à l'affectation des résultats par 16 voix pour et deux abstentions.

Le conseil municipal a reconduit à l'unanimité des membres présents et représentés les mêmes taux

d'imposition qu'en 2021 pour cette année 2022, malgré les menaces importantes pesant sur le budget par l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières (voir article sur l'énergie).

Au cours de cette séance, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2022 de la commune par 14 voix pour et 4 abstentions.
A noter qu'en section d'investissement sont prévus en particulier pour près de 450 000.00€, les travaux suivants :

- Alarme intrusion PPMS école
- Remplacement de 3 portes à l'école
- Aménagement columbarium
- Travaux logement de fonction
- Travaux trottoirs rue Henri Maurice et accès Chemin de la Fortune
- Remplacement de 3 armoires électriques
- Vidéo protection
- Acquisition plaque vibrante et découpeuse
- Acquisition mobilier périscolaire
- Acquisition capteurs Co2 école

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité une subvention de 150€ à l'association « Les Enfants d'Aubry » correspondant à son dossier de demande relatif à l'organisation d'une chasse aux œufs de Pâques.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter par anticipation la Nomenclature Budgétaire et Comptable M57 au 1er Janvier 2023.
En effet, dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57 remplacera, au 1er janvier 2024, les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales et notamment la M14 applicable actuellement aux communes.
Cette anticipation qui a reçu un avis favorable du comptable public permettra aux agents de la commune de bénéficier d'un accompagnement renforcé de la part des services préfectoraux et des finances publiques.

Le Conseil Régional des Hauts de France ayant récemment mis en place un fonds spécifique pour la vidéo protection, le conseil municipal à l'unanimité a donné l'autorisation à M. le Maire de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour les travaux envisagés dans la commune.
(Nota : à la date de publication de ce bulletin municipal, la décision de la Région n'est pas encore connue.)

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le montant de la redevance d'une terrasse de café 200€ forfaitaire par an pour une occupation semi-permanente et 400€ forfaitaire par an pour une occupation permanente nécessitant un ancrage au sol de mobiliers utilisés par le permissionnaire de l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public relative au sentier sis rue Henri Maurice, entre les numéros 43 et 45 faisant partie de son domaine public communal au profit des deux propriétaires riverains de ce sentier. Ce sentier aboutit à des propriétés privées sur le territoire de la commune de Petite-Forêt et est en désuétude depuis de nombreuses années.

Conseil Municipal du 8 juin 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 1 abstention , a émis un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Valenciennes Métropole tel que proposé par la CAVM et qui respecte les engagements antérieurs de la commune en matière de restrictions des publicités sur le territoire d'une commune du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus).

Le Conseil Municipal, a fixé à l'unanimité des membres les tarifs applicables à compter du 11 juillet 2022 pour la prise des repas des enfants préparé par la famille au centre de loisirs ainsi que pendant l'année scolaire.

Le plan de financement des travaux de vidéo protection a été complétée par la demande votée à l'unanimité d'une subvention FSIC à la CAVM.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus et procès verbaux de ces réunions sur le site de la Commune à l'adresse:
https://www.aubryduhainaut.fr/votre-mairie/conseils-municipaux

Les comptes rendus, procès verbaux et délibérations sont librement consultables en Mairie.

Comités extra-municipaux

Comité Jeunesse

Le comité jeunesse s'est réuni le mercredi 15 juin 2022.

Depuis septembre les services d'accueil des enfants de l'école ont fonctionné de la façon suivante :

- Matin : 7h30-8h30
- Midi : 11h30-13h30
- Soir : 16h30-18h30

Ces accueils ont concerné respectivement en moyenne 23 enfants avec un pic de 31, 92 avec une pointe à 120, et le soir, 43 la première heure et 18 la seconde.

Des activités extérieures par beau temps ou des jeux dans la salle des Mazingues sont organisés pour les enfants pendant la pause méridienne.

Actuellement l'encadrement est assuré par les responsables du service jeunesse Alban Fouet et Romain Tondeur, les 3 Agents Techniques de l'école, et deux jeunes filles en service civique recrutées pour 6 mois non renouvelables. Pour septembre prochain une nouvelle équipe arrivera donc sur le terrain.

Leur mobilisation est mise en place selon les besoins des services et les possibilités de chacun.

Le soir une heure d'aide aux devoirs est proposée aux enfants pour les parents qui le souhaitent: les enfants y font leurs devoirs au calme, sous la responsabilité d'adultes bénévoles.

Aux petites vacances de Toussaint, d'hiver, et de printemps un accueil est organisé une semaine, pour une quarantaine d'enfants maternelle et primaire.

Le séjour neige a eu lieu une nouvelle fois à Morzine à la satisfaction de tous les participants qui sont revenus avec la tête pleine de bons souvenirs.

Le centre de loisirs de juillet en cours, accueille une centaine d'enfants.
Une équipe de 12 animateurs dont deux stagiaires, et deux aides animateurs et nos deux services civiques ont préparé et mis en œuvre de multiples activités :

- sportives : piscine, flag foot, basket, disc golf.…
- ludiques : sorties à Bellewarde, au Fleury, à Dennlys Parc (plus de 20 attractions), le labyrinthe de maïs du Domaine de Beauregard…

Une semaine en mini camp au parc d'Ohlain dans le Pas de Calais figure au programme des ados, et des enfants de 10-11 ans avec là encore beaucoup de sport : course d'orientation, tir à l'arc, escalade, animations nature…

La fête du centre du 29 juillet clôturera ce centre de loisirs.

À la rentrée de septembre l'école accueillera 190 enfants répartis sur 8 classes avec des cours doubles en section de petits et section de grands.

Enfin l'ancien logement de fonction qui est actuellement en cours de travaux, sera dédié principalement aux activités périscolaires et d'aide aux devoirs.
Notre souci, au sein du comité jeunesse est et restera le bien-être des enfants de notre village.

Elisabeth DUBOIS,
Adjointe en charge des affaires scolaires, périscolaires et enfances, VP du Comité Municipal « Jeunesse »

Comités extra-municipaux

Comité Cadre de Vie

L'ensemble du comité cadre de vie avait décidé l'année dernière de remettre en route le concours des maisons fleuries ainsi que celui des maisons illuminées de Noël.

Les gagnants se sont vu remettre leur prix lors de la cérémonie du 8 Mai. Cette année nous avons choisi de reconduire ces deux concours, celui des maisons fleuries se fera un peu plus tardivement que l'année dernière afin de pouvoir découvrir cette année des jardins automnaux. Nous vous invitons nombreux à participer à ces différents concours.

Le comité a également fait un bilan sur le fleurissement du printemps, nous remercions les bénévoles du village toujours très présent dans cette action ainsi que les habitants qui se sont portés bénévoles pour fleurir et entretenir des bacs. Si d'autres Aubrysiens souhaitent rejoindre le groupe de bénévoles n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous reconduisons cette année également notre participation à la journée du World Clean Up Day qui aura lieu le samedi 17 Septembre, nous espérons vous compter nombreux lors de cette manifestation.

La prochaine commission aura lieu en Septembre.

Julie LAÏ,
Adjointe communication, environnement et cadre de vie, VP du Comité Municipal « Cadre de Vie »

Comité Sports, Loisirs, Culture, Santé

Le Comité extra-municipal « Sport Loisirs Culture Santé » a pour objectif de proposer et d'organiser des actions festives et sportives dans la commune et de coordonner les forces de plusieurs associations pour des projets ponctuels.

Malgré le « pass sanitaire » qui a empêché quelques manifestations de se tenir, d'autres ont pu avoir lieu comme la fête de Halloween par les « Enfants d'Aubry », des balades moto solidaires avec le Moto Club CD13, la bourse aux jouets de « Ecole Aubry », les Flâneries de Noël de « Un Monde en Fête » et le Téléthon qui a réuni de nombreuses associations.

En début d'année, les associations culturelles et sportives ont pu reprendre leurs activités dans la salle Armel Joly et le Dojo avec leurs plannings hebdomadaires, la colombophilie a repris, ainsi que les balades moto, la marche et les randonnées cyclotouristes.

Au printemps, se sont déroulés la Chasse aux Œufs par l'association « Les Enfants d'Aubry », une rencontre sportive parents vs enfants par « Ecole Aubry », une marche solidaire en aide au peuple ukrainien organisée par Nord Solidarité qui a connu un vif succès. Absents depuis 2019, le vide grenier de l'avenue des Charmes et les feux de la Saint Jean ainsi que la fête de l'école ont répondu au besoin de sortir des aubrysiens.

Pour cette fin d'année sont programmées la fête du centre de loisirs d'été, la brocante du Moulin, la fête du Marais, les Flâneries de Noël.
Au premier semestre 2023, nous prévoyons le retour des « Parcours du Cœur »,et une nouveauté : le « Marché aux Plantes ».

Nos 22 associations vous attendent pour leurs activités hebdomadaires et pour leurs manifestations.

Jérôme DENYS,
Adjoint aux sports et aux associations, VP du Comité Municipal « Sport Loisirs Culture Santé »

Expression

Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie participative. Le texte suivant est publié sans retouche et n'engage que leurs auteurs

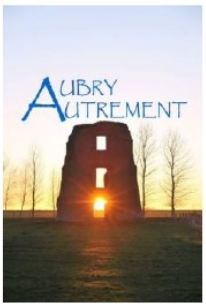

Les élus Aubry Autrement

Jean-Pierre LAUDE

Yves MAILLARD

Monika MAYEUX

Jean-Pierre DAMIENS

Chères Aubrysiennes, chers Aubrysiens,

Nous nous retrouvons pour la seconde fois à travers ce bulletin semestriel d'informations municipales. Il restera notre moyen de communication privilégié, sous réserve bien sûr d'autres supports que nous pourrons mettre en œuvre si besoin. En effet, le 1er juillet 2022, les nouvelles modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants impliqueront leur diffusion uniquement sous forme électronique sur le site internet de la mairie où nous vous invitons d'ailleurs à les consulter régulièrement. Toutefois, le CM (Conseil municipal) du **8 juin 2022** a décidé de maintenir l'affichage papier des délibérations dans un seul panneau de publications situé devant la mairie, ceci afin de ne pas léser nos concitoyens qui sont sans outils numériques.

CM **7 décembre 2021.**

- Nous avons voté contre une nouvelle indemnité de fonction au conseiller municipal délégué à la sécurité et à la lutte contre les incivilités en faisant plutôt la proposition de la lui attribuer en réduisant de façon proportionnelle les indemnités maximales accordées à Monsieur le Maire et aux adjoints, ce qui aurait permis de reconnaitre son travail sans incidence sur le budget.
- Concernant la rénovation de l'ancien logement de fonction pour l'accueil périscolaire, nous n'avons bien sûr pas voté contre une demande de subvention mais nous nous sommes simplement abstenus car nous n'avons pas eu connaissance préalable du descriptif des travaux *(les usages du bâtiment nous ont été présentés par contre lors d'une réunion ultérieure).*
- Lors de ce CM, nous avons accepté le principe de l'installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique de la commune, puis voté la demande de subventions auprès du Conseil Départemental *(CM 10/03/22)*, auprès du Conseil Régional des Hauts de France *(CM 13/04/22)* et auprès de Valenciennes Métropole *(CM 08/06/22)*.

CM **10 mars 2022**.

- L'acquisition de terrains rue Henri Maurice situés en zone OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) prévue dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) doit se réaliser, mais sans savoir s'il serait à la charge d'un opérateur ou de la commune *(nous saurons plus tard que ce n'est pas le cas)*, nous nous sommes abstenus lors du vote. (Rappelons que si un propriétaire refuse la vente, le promoteur ne pourra rien faire).
- Pour répondre à l'appel lancé par l'association des Maires de France, un don au peuple Ukrainien de 200 € a été soumis au vote. Les élus d'Aubry Autrement ont considéré que cela ne représenterait qu'une aide ponctuelle de deux familles de 5 personnes seulement en kits de survie (source UNICEF). Après débat, le don a donc été porté à 500 €.

CM **13 avril 2022**.

Considérant qu'ils ne reflètent pas les orientations qu'auraient pu porter Aubry Autrement, nous nous sommes abstenus lors de l'approbation du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 et avons voté pour le maintien actuel des taux d'imposition.

Elus, nous déplorons que l'élan de participation débuté en 2021 au sein des comités extramunicipaux se soit tari lors de ce premier trimestre 2022. Leurs réunions ne reprennent en effet que cette deuxième quinzaine de juin… Nous espérons voir nos propositions se concrétiser et ne manquerons pas de vous en rendre compte lors d'une prochaine publication.

Incivilités

Depuis plusieurs mois les actes de vandalisme ont proliféré dans le Valenciennois et notre commune n'y échappe pas.

Au cours de l'hiver dernier, trois armoires d'éclairage publique ont fait l'objet de dégradations répétitives. Afin de les sécuriser la commune a remplacé ces armoires par des armoires plus robustes, pour un coût de plus de douze mille euros.

Outre les incendies volontaires de biens privés (voiture ou scooter brûlés, abri de chasse incendié, etc.), on déplore des dépôts sauvages et comblements illégaux de fossés, ainsi que plusieurs feux de poubelles depuis le mois d'avril dont trois au cours d'une même nuit. Puis, des déchets verts de la commune et une benne emplie de déchets verts ont connus le même sort.

A cela s'ajoutent les dégradations de mobilier urbain et de bacs à fleurs ainsi que l'apparition de tags sur des abribus, des pignons de maisons ou des murs de clôture.

Chacun de ces actes a son coût pour la collectivité obligée de remplacer le matériel dégradé ou détruit, de lessiver les murs, d'entretenir la voirie, etc.

Chacun de ces actes a fait l'objet d'un dépôt de plainte soit par la municipalité soit par les particuliers victimes du vol et de la dégradation ou de la destruction de leurs biens.

Des signalements multiples ont été faits à la police nationale et plusieurs enquêtes sont en cours, dont celle, par exemple, sur le vol de caméras de vidéo protection de la commune de Petite Forêt retrouvées brûlées sur le territoire de notre commune.

Des procédures de rappels à l'ordre ont été mises en œuvre par Messieurs le Maire et le Conseiller délégué à la sécurité, en association avec le Délégué Cohésion Police Population du Commissariat de Valenciennes tant sur notre commune courant juin, que sur celle de Petite-Forêt, ces dernières semaines.

Une dizaine d'adolescents ont été ainsi avertis soit après des implications notoires dans des faits d'incivilité, soit au regard de fréquentations douteuses. Les parents étaient présents aux entretiens lorsqu'il s'agissait de mineurs.

Des patrouilles de police toujours plus nombreuses de jour comme de nuit portent également leurs fruits. Ainsi fin juin, entres autres interventions, une patrouille a interpellé deux jeunes qui circulaient à pied vers 1h30 dans nos rues, après un vol commis à Hérin.

Très récemment un jeune homme originaire d'une commune voisine ayant perdu le contrôle de son scooter et heurté un véhicule en stationnement (le soir du second tour des législatives) a fait l'objet d'une interpellation avec saisie de son véhicule.

Cependant afin de faciliter le travail de la police et de la municipalité, n'hésitez pas lorsque vous avez été témoin d'actes de vandalisme, d'incivilités quel qu'en soit le degré, ou encore de rodéos nocturnes ou diurnes de voitures, motos, quads ou scooters et que vous disposez d'éléments permettant d'en reconnaître les auteurs, de contacter la police ou la commune.

Chaque information même mineure est partagée et peut contribuer à la pacification de nos rues et à notre sécurisation collective.

R. Zingraff

Dératisation

Notre territoire communal n'échappe pas à la prolifération de rats.

Au cours des premiers mois de cette année, Valenciennes Métropole, gestionnaire du réseau d'assainissement depuis la dissolution du SIARB (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Anzin, Raismes et Beuvrages) a mené des campagnes de dératisation dans le réseau d'eau pluvial et d'eaux usées de la commune.

En complément, la commune a réalisé une campagne de piégeage autour de bâtiments publics et met des produits raticides à la disposition des habitants.

Quelques gestes préventifs :

- ne pas mettre d'alimentation à la disposition des rongeurs. En effet, les rongeurs n'ont besoin que d'environ 1,28 gramme de nourriture chaque jour. Une poignée de pain destinée aux pigeons ou canards permet à une colonie d'une vingtaine de rats de se nourrir quotidiennement.
- supprimer les traces de leur présence (javel) car il est bien connu que les rats s'attirent entre eux et communiquent à travers leurs excréments et de leurs urines.

Actions communales

Vidéo protection

Depuis le début de ce mandat, la municipalité envisage la mise en place d'un système de vidéo protection sur des lieux et espaces publics faisant l'objet d'actes délictueux ainsi que sur certains carrefours stratégiques et l'ensemble des entrées/ sorties de la commune.

En effet, les faits de vandalisme et les actes d'incivilités évoqués dans un autre article se concentrent particulièrement sur des zones où le sentiment d'insécurité grandissant vient troubler la tranquillité des habitants.
Il s'agit en particulier des abords de l'école et du complexe sportif, de la Place Charles de Gaulle et de la mairie.

Au cours de l'année 2021, un groupe de travail a été mis en place accompagné par un bureau d'études spécialisé et par la police nationale, dont un référent départemental en matière de vidéo protection.

Ce groupe de travail a validé un projet d'installation d'un système de vidéo protection comprenant 21 caméras, dont certaines avec reconnaissance de plaques minéralogiques aux entrées de la commune, un réseau de transmission fibre et hertzien, l'enregistrement et le visionnage a postériori des images.

La commune fera l'économie de dispositifs de vidéo protection sur les entrées de la rue Bostsarron, de la rue du Bois et de la Rue Henri Maurice, côté Petit-Forêt, sachant que la commune de Petite – Forêt couvrira ces entrées par des dispositifs situés au Carrefour de la rue Correzzola et à proximité de l'épicerie solidaire Joséphine Baker.

Le visionnage des images conservées pendant un délai variable selon autorisation préfectorale ne peut être demandé que par les services de police qui auront de fait accès aux images de nos deux communes.

A noter que la surveillance des entrées de la commune intéresse la Police Nationale notamment au carrefour de la RD13 et de la rue Henri Maurice. Cependant malgré cet intérêt souligné régulièrement aux cours des réunions de travail, notre dossier de demande de subvention sur le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) n'a pas reçu un écho favorable de la part des services de l'Etat.

Le financement de cette opération, dont le coût prévisionnel s'élève à près de 165 000 € H.T., serait ainsi assuré par des subventions de la Région sur un tout nouveau fonds mis en place en mars 2022, du Département sur son Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie, et par l'utilisation d'une partie du FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) de notre commune octroyé par la CAVM, complété par les fonds propres de la Commune.

Le dossier est consultable en mairie.

Énergie

La question des prix de l'énergie ne préoccupe pas seulement chacun de nous dans son quotidien mais également les communes.

Au moment du vote du budget communal, j'indiquais des perspectives de hausse de 60 % pour le budget d'énergie de la commune en 2022, grâce à une barrière tarifaire dans nos marchés publics, dans un temps où certaines communes connaissent déjà des hausses s'élevant à près de 300 % de leur poste d'énergie les incitant à prendre des décisions drastiques en matière de gestion du chauffage ou de la climatisation, de suppressions de services ou d'augmentation des impôts.

Cependant avec les incidences de la guerre en Ukraine le pire semble encore à venir : flambée des prix de l'énergie, coût des matières premières qui influeront sur tous les marchés de travaux et de fournitures ainsi que sur les prix d'achat des repas dans les cantines scolaires, etc.

L'hiver prochain, la situation risque d'être très tendue et face à cette perspective, l'ensemble des collectivités territoriales relayées par les associations de maires et de présidents d'EPCI, a sollicité l'Etat afin que des mesures soient prises pour limiter les dépenses communales (boucliers tarifaires par exemple) et pour disposer d'aides de l'Etat.

Au regard de ces dépenses conséquentes, un choix a été fait pour notre commune, celui de ne pas augmenter les impôts qui d'ailleurs se résument aujourd'hui, après la suppression de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, aux seules taxes foncières qui ne permettent qu'un effet de levier bien trop faible.

Actions communales

Il convient également de se souvenir que les collectivités territoriales ne peuvent voter, contrairement à l'État, un budget en déficit et que l'Etat peut emprunter pour équilibrer ses dépenses de fonctionnement, mais pas une commune.

Aussi les marges de manœuvre communales sont extrêmement faibles et nous resterons très vigilants sur les dépenses publiques pour limiter les répercussions de l'inflation des prix sur les coûts de nos services et sur nos taux d'imposition, et éviter d'impacter plus lourdement les charges des foyers aubrysiens.

R. Zingraff

Principaux travaux

Ex logement de fonction

Les travaux de l'ancien logement de fonction se poursuivent par l'entreprise AD Construction (*02 Fonsomme*) titulaire du marché.

Fin août – début septembre les travaux de plâtrerie, l'isolation et les cloisons seront achevées ainsi que la partie électrique et la plomberie.

Resteront alors quelques travaux de peinture, l'équipement en mobilier avant le transfert du service jeunesse depuis la mairie et le démarrage des activités du périscolaire et de l'aide aux devoirs principaux usages du futur bâtiment de services.

Columbarium

Une extension du columbarium sera réalisée dans les prochains mois dans la perspective de satisfaire les demandes de concessions pour les dix prochaines années, a priori.

Cette extension sera faite dans le respect des matériaux déjà présents et des formes existantes.

Après consultation de plusieurs entreprises, le choix s'est porté sur l'entreprise SBT Columbariums (*62 – Longfossé*)

Restrictions de circulation—marquages

Durant cet été une expérimentation de limitation de la circulation sera menée sur la voie traversant la place Charles de Gaulle au droit de l'église par la pose de jardinières de fleurs

L'objectif est d'apaiser au cours de cet été, et notamment en soirée, cette voie fréquentée par des véhicules passant à vive allure, parfois même en sens interdit, et qui jouxte des espaces de détente (terrain de pétanque, espace vert arboré).

Fin août, l'expérimentation sera close par une enquête auprès de tous les riverains de la place, de part et d'autre de l'église et rue Gabriel Péri, afin de recueillir leurs avis sur ce dispositif et de décider en conseil municipal, s'il y a lieu de le pérenniser et de quelle manière.

Par ailleurs dans un souci de ralentissement et de sécurisation de la circulation dans diverses rues (extrémités de la rue Brossolette, rue du Moulin, rue pasteur) des STOP remplaceront les cédez-le-passage existants.

Morzine 2022

Après 2 ans d'interruption due à la crise sanitaire, le séjour à la montagne organisé par le service jeunesse, a pu être renouvelé en avril au plus grand bonheur des enfants.

Cette année, ce sont 17 enfants, âgés de 8 à 12 ans, encadrés par 3 animateurs et un directeur, qui ont pu profiter de 8 jours de vacances à destination de l'une des plus belles stations de France : Morzine-Avoriaz en HAUTE-SAVOIE.

Le voyage s'est déroulé en train au plus grand confort des enfants libérés du poids de leurs bagages qui ont été acheminés sur le lieu du séjour par un service porte-à-porte d'une entreprise spécialisée dans ce domaine, permettant de se déplacer plus « léger ».

Les enfants et leurs accompagnateurs ont séjourné en pension complète au chalet l'escalade, qui est un centre de vacances spécialisé dans l'accueil et la restauration collective de jeunes.

Ce séjour a eu lieu du 9 au 16 Avril 2022.

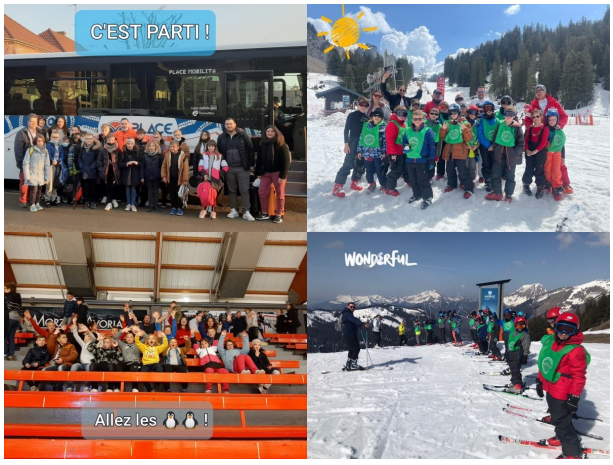

Les enfants ont pu s'initier à la pratique du ski alpin pour les débutants et perfectionner leurs techniques pour les plus aguerris en participant à des cours encadrés par des moniteurs de l'Ecole du ski français (ESF).

De surcroit, le groupe de notre commune a pu profiter de diverses activités comme la piscine du Parc des Dérêches - Morzine et assister à un match de hockey sur glace à la Skoda Arena Morzine où tous ont pu apporter un soutien tonitruant à l'équipe locale « Hockey Club Morzine-Avoriaz ».

D'autres activités extérieures ont permis de profiter du cadre exceptionnel et de participer aux veillées mises en place par l'équipe d'animation.

Ce séjour riche de rencontres et d'échanges a contribué à mettre en avant les principes de la vie en collectivité : autonomie, solidarité, respect et tolérance.

Malgré la distance, les parents ont pu suivre l'actualité de leurs enfants sur un blog mis en place pour ce séjour et nourri par un résumé quotidien des activités complété par des photos.

Anniversaire de notre doyenne

Le 24 avril, Mme Juliette DELFOLIE a soufflé ses 99 bougies entourée de sa famille et proches en ce dimanche d'élections présidentielles, loin de toutes préoccupations politiques. M. le Maire et Mme Dubois lui ont souhaité au nom de la municipalité une excellente 100ème année.

Téléthon

Le Téléthon du 5 décembre 2021 a mobilisé de nombreuses associations : Etoile Cycliste, Nord Solidarité, Un Monde en Fête, Les Épicuriens, Club de Danses, Ecole Aubry, Les Enfants d'Aubry, Le Moto Club CD13, le Club des Mazingues, La Colombe Aubrysienne et le SDIS Nord tout ceci pour des animations et des défis, des randonnées.

En dépit d'un temps maussade, les visiteurs ont pu profiter de nombreuses animations. Balade moto, marche, VTT, junicode en draisienne (*initiation au code de la route)* , lâché de pigeons, tombolas,…

La journée a permis de récolter 1053 € au profit de l'AFM.

Vous pouvez encore faire un don sur le site de l'AMF: https://www.afm-telethon.fr/fr

J. Denys

Flâneries de Noël

L'association un Monde en Fête a organisé les Flâneries de Noël les 27 et 28 novembre 2021 dans la salle des Mazingues.

Malgré des contraintes sanitaires contraignantes, les visiteurs ont pu profiter de moments festifs et conviviaux.

Visite du Père Noël, stand maquillage, représentation de magie et ventriloquie ne sont que quelques exemples des nombreuses animations agrémentant les déambulations entre les différents stands tenus par les associations et artisans.

En marge des Flâneries, dans la salle Armel Joly, il y a eu un repas couscous animé par Alexis et Lucas Passion avec une ambiance formidable

J. Denys

Commémorations

La commémoration du cessez le feu en Algérie est bien souvent la deuxième manifestation publique d'une année dans une commune, après la traditionnelle cérémonie des vœux.

Comme en 2021, cette année 2022, s'est ouverte sous le joug de la COVID19 qui a conduit à annuler toutes les cérémonies de vœux communales.

Ainsi pour la première fois depuis deux ans, des rassemblements publics à la mémoire des victimes et combattants des guerres qui ont marqué nos vies ou celles de nos parents et grands parents, a pu se dérouler sans limitation du nombre de participants.

Élus et anciens combattants se sont retrouvés afin de commémorer plusieurs dates clés de l'histoire de notre pays:

- **Le 19 mars 1962**
- **Le 8 mai 1945**
- **Le 18 juin 1940**

Chacun de ces rassemblements a été l'occasion de moments de souvenirs et de recueillement lors du dépôt d'une gerbe au monument aux morts du cimetière et à la stèle commémorative place du Ringal.

Remise des Prix
Concours des Maisons Fleuries et Illuminées

A l'issu de la cérémonie de commémoration du 8 mai, la municipalité a procédé à la remise des prix des concours des maisons fleuries et illuminées.

Les gagnants des maisons fleuries sont

- Premier prix Mr Péru
- Deuxième prix Mr Dulieu
- Troisième prix Mme Branquart
- Prix spécial à Mme Branquart

Pour les maisons illuminées

- Premier prix Mme Branquart
- Deuxième prix Mr Richard
- Troisième prix Mr Huygens

Broderies sur grillage

Des panneaux de broderies sur grillage sont installés dans votre village.

Ils ont été réalisés lors d'ateliers animés par le collectif de bénévoles Aubrysiens (CBA) et ouverts à tous, Valenciennes Métropole par l'intermédiaire du dispositif F.I.L. (Fonds d'Initiatives Locales) a financé l'achat des matériaux, nos services techniques ont assuré le montage et l'installation.
Ainsi grâce aux efforts de chacun nous espérons que vous avez apprécié l'originalité de cette exposition à ciel ouvert.

E. Dubois

Chasse à l'œuf

Venus nombreux accompagnés d'un parent, les enfants du village ont pu participer à la chasse à l'œuf organisée le lundi 18 avril 2022 par l'association « Les Enfants d'Aubry ».

Ce fut un succès et c'est en grande partie grâce à vous !
L'association vous remercie pour votre présence et vos sourires, cette journée restera un agréable moment de partage!

S. Huygens

CLEA

Dans le cadre des résidences missions artistiques et culturelles coordonnées par Valenciennes-Métropole, les élèves de notre groupe scolaire ont apprécié partager un temps d'échange très riche avec le poète **Félix JOUSSERAND**, auteur bien connu des scènes Rap Françaises.

Solidarité Ukraine

Dès les premiers jours d'exode massive des populations ukrainiennes menacées par les combats, les habitants de notre commune ont répondu présents à la collecte de produits de première nécessité organisée par la commune.

Ainsi près d'une dizaine de mètres cube de produits collectés dans notre commune ont pu être acheminés vers les camps de réfugiés par la Protection Civile.

De même des chèques ont été remis à la Protection Civile pour un montant total de 500 euros. La commune elle-même a fait un don de 250 euros (voir Conseil municipal).
A cela s'ajoutent de multiples dons remis par des habitants à d'autres organismes.
Merci à tous les généreux donateurs aubrysiens.

R. Zingraff

Marche pour l'Ukraine

Le dimanche 24 avril 2022, 185 marcheurs prennent le départ de la marche organisée par Jean-Marie et Martine BERTIAUX au profit du peuple UKRAINIEN, avec le concours du Club d'Activités Féminines qui ont réalisés les brassières au couleur de l'Ukraine.

Au cours de la journée, 1487,00€ ont été récoltés. Merci à tous.

M. Bertiaux

Rendez-vous aux jardins

Dans le cadre de manifestations soutenues par la DRAC, les classes ont visité le joli parc à l'anglaise du Château.

Les élèves y ont découvert une nature préservée et les arbres remarquables incontournables les ont enchantés.
Merci à Mr et Mme RICHET pour leur accueil.

T. Zaremba

Goûter au Foyer Notre Dame

Pour clôturer une année riche en animations lecture, la Mairie a offert un goûter aux résidants du Foyer Notre Dame.

Merci également à la ferme du Grand Marais, et à l'association « Un Monde en Fête » qui ont généreusement contribué à de moment de partage.

T. Zaremba

Demande de Carte Nationale d'Identité (C.N.I.)

Les demandes de C.N.I. ne se font plus à la Mairie du domicile mais dans n'importe quelle mairie équipée du dispositif de recueil.

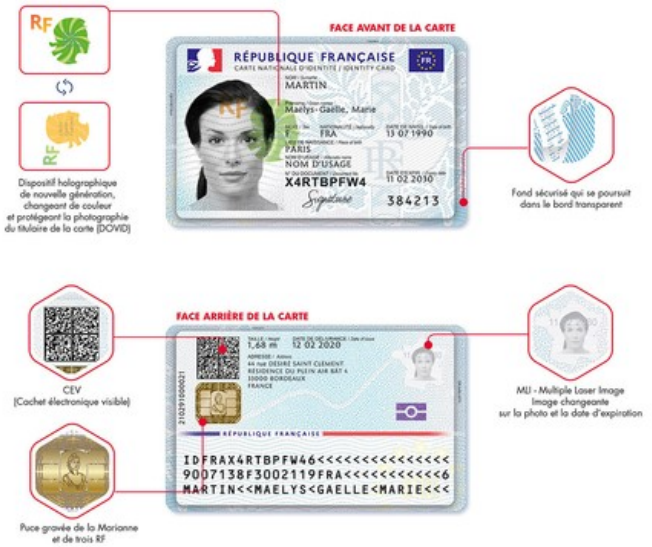

Sachez qu'il est possible de réaliser votre pré-demande, via le site https://ants.gouv.fr/. En créant votre profil (identifiant et mot de passe), vous pourrez remplir en ligne votre formulaire. A l'issu de la procédure, un récépissé contenant un QR-Code vous sera transmis. Il suffira alors de présenter ce code barre dans l'une des mairies équipée du matériel nécessaire. Toutes vos données étant enregistrées, vous n'aurez donc plus besoin de remplir le dossier Cerfa.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, les communes équipées de station d'enregistrement sont : Anzin, Bouchain, Bruay–sur-L'Escaut, Condé-sur-L'Escaut, Denain, Marly, Onnaing, St-Amand-les-Eaux, Valenciennes, Vieux-Condé et Wallers.

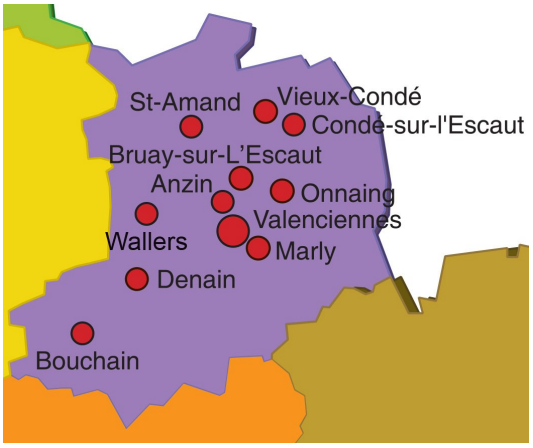

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, les dossiers d'autorisation d'urbanisme peuvent désormais être réceptionner en version numérique grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, etc... pourront être déposées à l'adresse :

https://gnau.valenciennes-metropole.fr/

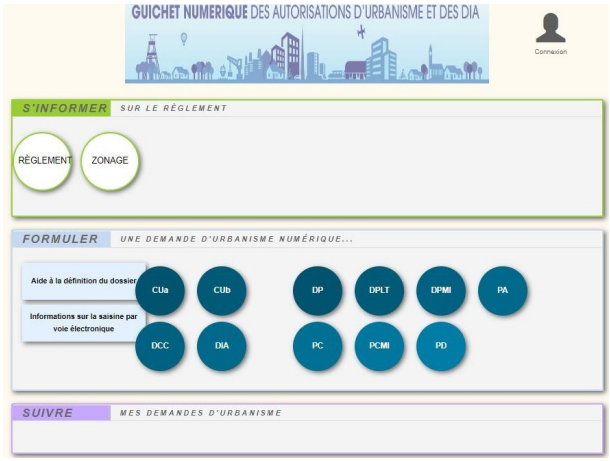

Toutefois, le dépôt sous format papier sera toujours possible et encore obligatoire pour certains dossiers.

Vous pourrez aussi, par le GNAU, accéder au plan de zonage et au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la commune pour toute question relative à ce guichet numérique.

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

Il est toujours possible d'effectuer ces démarches en Mairie, il vous sera demandé la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), la copie du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile des parents.

Réalisez votre demande de Pass Déchets !

L'accès aux déchetteries communautaire (Beuvrages, Maing, Onnaing, Quiévrechain, Valenciennes et Vieux-Condé) est soumis à la détention d'un carte Pass Déchets.

Pour obtenir votre carte Pass Déchets, il vous suffit de renseigner le formulaire de demande sur le site de Valenciennes Métropole.

Votre demande sera traitée par les services de Valenciennes Métropole et votre carte d'accès sera envoyée à votre domicile.

Quelques gestes pour un village propre ….

La propreté de notre village est l'affaire de tous ! Chacun de nous au quotidien, peut contribuer à la qualité de notre cadre de vie. Effort de chacun, village propre pour tous !

Prochainement des petites pancartes humoristiques vous feront des petits clins d'œil. Par exemple :

- cité propre si t'es propre
- voir la vie plus belle, mettez dans la poubelle
- chacun y met du sien, ça c'est malin !
- respecter la planète c'est chouette !

….et d'autres encore.

Nous espérons que ces petits mots vous feront sourire mais qu'ils vous aideront à prendre de bonnes décisions pour l'avenir.

Décidez-vous aussi peut-être à :

- entretenir votre pas de porte (nettoyage, désherbage, déneigement)
- rentrer votre poubelle si vous le pouvez le jour de la collecte
- nettoyer les évacuations d'eau pour éviter les inondations et empêcher les détritus d'aller dans les cours d'eau
- ramasser les détritus que d'autres ont pu jeter sur le sol. Ils peuvent être dangereux pour les enfants, les animaux, l'environnement.

Soyez proactifs, ne comptez pas sur les autres !!

E. Dubois

Fermeture Trésorerie d'ANZIN

La trésorerie d'Anzin sera dissoute à compter du 1er septembre 2022.

A compter de cette date, l'accueil des usagers se fera au Service de Gestion Comptable de Valenciennes à l'adresse suivante : rue Raoul Follereau BP 10439 59322 Valenciennes Cedex.

Personne vulnérable, signalez vous!

La Mairie tient un registre communal qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap.

Ce registre n'est utilisé qu'en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire. Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence.
Ce registre permet à la Mairie de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, de recueillir leurs besoins et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.

Il concerne :

- les personnes âgées **de 65 ans et plus,**
- les personnes âgées de **plus de 60 ans, reconnues inapte au travail.**
- les personnes **adultes handicapées**.

Pour effectuer votre inscription ou celle d'un proche vous pouvez:

- contacter la Mairie au 03 27 28 13 81
- télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune (rubrique « Vivre à Aubry », « Séniors») et nous le retourner

Bibliothèque à la Maison

La commune adhère au dispositif « Bibliothèque à la Maison ». Evadez-vous par la lecture, faites que la lecture soit un antidote à l'isolement.

Nous vous proposons en partenariat avec le département et sa médiathèque une offre adaptée et de qualité. Ce service est dédié aux Aubrysiens de plus de 60 ans. La périodicité est d'une fois par mois.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter Mme Thérèse ZAREMBA :
Tel : 03 27 28 13 81 les jeudis et vendredis après-midi
Courriel : bibliothequeaubryduhainaut@gmail.com

Téléassistance

La téléassistance contribue au maintien à domicile des personnes âgées.

C'est un service qui permet de rester à domicile en toute sécurité et d'obtenir du secours en cas de nécessité (chute, soins urgents..) par le biais d'une plateforme téléphonique qui reçoit les appels 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Les abonnés y accèdent à l'aide d'un système très simple :

- une télécommande (à porter en médaillon ou en bracelet) permettant de déclencher l'alarme
- un boîtier branché sur une ligne téléphonique

En cas de difficulté, une simple pression sur la télécommande suffit pour être mis en relation immédiatement avec le centre de téléassistance, sans décrocher le téléphone.

Les chargés d'écoute évaluent la situation et préviennent l'entourage de la personne et les services d'urgence. Si les proches ne sont pas joignables, le central téléphonique déclenche automatiquement un appel aux services de secours.

Pour en bénéficier, il faut être âgé de plus de 60 ans ou être en situation de handicap.

Il faut aussi disposer d'une alimentation électrique (220v), d'une ligne téléphonique fixe non restreinte (dégroupé ou non) et d'au moins un dépositaire des clés résidant à moins de 15 mn et acceptant d'intervenir 7 jours sur 7, et 24 h sur 24.

Pour tous renseignements, contacter la Mairie ou consulter le site : https://www.telealarmedunord.fr/

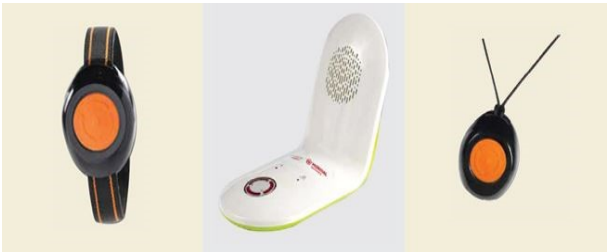

Du coté de Valenciennes Métropole, du PNR et d'autres institutions intercommunales

Ces quelques lignes vous permettent au fil des bulletins municipaux de prendre connaissance des principaux dossiers portés par Valenciennes Métropole, le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, le SIMOUV et d'autres regroupements de communes dont Aubry du Hainaut, est membre soit directement soit au travers de la représentation de l'agglomération

La compétence en urbanisme, prise par Valenciennes Métropole en lieu et place des communes, s'est traduite dans un premier temps par la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal le PLUi qui s'applique à toutes demandes de permis de construire du territoire de la CAVM.

Ce PLUi, entré en vigueur en mai 2021, est depuis cette date régulièrement revisité pour modifier les règlements qui s'avèrent à l'usage parfois trop contraignants, parfois trop laxistes. Pour notre commune diverses demandes d'assouplissement des règles ont déjà été envisagées suite à des difficultés de mise en œuvre (hauteurs de clôtures, nature des matériaux de construction, etc.) mais également des demandes de correction des périmètres et accès des zones d'opération programmées d'aménagement qui n'ont pas suffisamment pris en compte les propriétés privées existantes.

Un des prochains défis pour la CAVM et nos communes sera la mise en œuvre de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, qui a introduit la notion de Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) comme un objectif à atteindre en 2050. Ce qui signifie qu'à terme, tout affectation d'un terrain naturel non bâti à de nouvelles constructions (habitat, entreprises, services publics…) devra être compensé par le retour à la nature d'une parcelle de terres équivalente. Les extensions urbaines sur des zones naturelles seront ainsi progressivement proscrites, car un premier objectif intermédiaire a été fixé par la loi de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années.

Dans le cadre de sa compétence en urbanisme, la CAVM a également mis en œuvre un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui s'applique à toutes nos communes (cf rubrique délibérations du conseil municipal).

La CAVM doit également relever de nouveaux défis ou poursuivre son engagement dans différents domaines qui impactent notre quotidien.

En matière de déchets, domaine dans lequel Valenciennes Métropole est déjà fortement engagé (tri, compostage, incinération dans l'usine d'Ecovalor à saint Saulve, politique zéro déchets, etc.) les efforts de tris de chacun d'entre nous devront encore s'intensifier afin de limiter le traitement des déchets. Les filières de traitement et de recyclage devront être repensées à cet effet.

En matière d'énergies renouvelables un nouveau pas sera franchi cette année par la CAVM qui a choisi de prendre la compétence énergies renouvelables ainsi que celle des réseaux de chaleur urbain.

Sont à l'étude actuellement, un cadastre solaire permettant à chacun de se positionner sur des choix de pose de panneaux photovoltaïques, un plan de grand et de moyen éolien et encore la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur des surfaces tels que les parkings de grande surfaces.

Coté PNR Scarpe Escaut

Du côté du Parc Naturel Scarpe-Escaut, la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le PnEPSE (Parc naturel Européen Plaines Scarpe Escaut) est devenue effective cette année par la publication au journal officiel de la communauté européenne du décret royal belge de création et par des actions transfrontalières multiples qui se traduiront sans doute à l'automne par une reconnaissance internationale par Europarc, la fédération européenne des parcs naturels, en tant que Transboundary Parc (Parc transfrontalier).

N'hésitez pas à prendre connaissance des actions que le parc transfrontalier ou le parc français mènent au quotidien en direction de nos habitants : Eco-jardiniers, Plantons le décor, vergers… et dans de nombreux autres domaines qui visent au bien être (santé, tourisme, randonnées etc.) sur leurs territoires.

Coté SIMOUV

Vous connaissez TRANSVILLES, mais savez-vous que derrière ce service de transport qui assure vos déplacements au quotidien que ce soit en bus, en tramway ou en transport à la demande, des élus de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut prennent les décisions au sein du Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois SIMOUV.

Le SIMOUV est ainsi l'Autorité Organisatrice des Transports sur le territoire des deux Communautés d'Agglomération et, à ce titre, organise les transports urbains, réalise les infrastructures nécessaires aux transports collectifs correspondants et met en œuvre un Plan de Déplacements Urbains (P.D.U).

De surcroît, compétent dans le domaine de l'urbanisme sur le même territoire, le SIMOUV assure la cohérence des documents d'urbanisme au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Les décisions les plus récentes du SIMOUV concernent la transition écologique avec une volonté forte de développer les modes doux notamment avec un plan vélo ambitieux, de développer l'usage d'énergie renouvelable dans les transports (biogaz) et d'assurer un service de transport de qualité avec une gratuité toujours plus étendue, confié à un nouvel exploitant à partir du 1er janvier 2023, la société KEOLIS .

Pour suivre les actualités de la CAVM, du Parc naturel et du SIMOUV, rendez-vous sur :
https://www.valenciennes-metropole.fr/

http://www.pnr-scarpe-escaut.fr

Annuaire des services...

...sur Aubry-Du-Hainaut

Mairie
Tél : 03 27 28 13 81 / Fax : 03 27 28 13 82
49, rue Henri Maurice
https://www.aubryduhainaut.fr/

Service Jeunesse/Accueil de Loisirs
Tél : 03 27 28 13 86
49, rue Henri Maurice
Courriel : service-jeunesse@aubryduhainaut.fr

Ecole publique mixte
Directrice : Mme HAUTECOEUR Séverine
Tél: 03 27 28 13 80

Petite Enfance
L'îl Ô marmots - crèche d'éveil
61, rue Henri Maurice
Tél:03.27.34.70.26
mail : lilo.marmots@gmail.com

RIPESE
5, rue du dispensaire 59135 Wallers-Arenberg
Tél/fax: 03.27.19.19.30/06.49.28.40.78
mail : marinedemuynck@gmail.com

AFG Sessad Alissa
40, Rue du Moulin
Tél : 03 27 43 90 54

Cabinet médical du Petit Marais
Médecins généralistes :
tél/fax : 03 27 41 89 02
BRISVILLE Anne-Marie
HEVIN Frédéric
REMUHS François
MAGNIER Amélie
HAMADACHE Sophie

Kinésithérapeutes:
tél : 03 27 45 36 80
WOJTKO Laurent

Chirurgien Dentiste
LOCOJE Marie Odile
Tél : 03 27 33 79 26

Kinésithérapeute - Ostéopathe
DUBUS Nicolas
Tél : 03 27 43 90 54

Pédicure-Podologue
BIREMBAUT-CARLIER Frédérique
Tél :03 27 42 96 54

Infirmières
FRASZCZAK Laurence 06 88 07 23 91
VANDERBERG Audrey 06 22 41 62 06

ASRL Foyer Notre Dame
11, Rue Henri Maurice
Tél : 03 27 46 47 56

...sur Petite Forêt

La Poste
1, rue Jules Ferry - Petite-Forêt
Lundi au jeudi : 09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
le samedi : 09h00 - 12h00

Pharmacies
Pharmacie DOURIEZ
Tél : 03 27 29 49 93
8, rue Hyacinthe Mars - Petite-Forêt

Numéros d'urgence
Pompiers : 18
Police/Gendarm. : 17- urgences seulement
SAMU : 15
Numéro d'urgence Européen : 112
Engie (sécurité - dépannage) : 0 810 433 159

Protection Maternelle et Infantile
7 rue Gustave Thiétard - ANZIN
Tél : 03 59 73 21 21

Sites Internet utiles
https://www.aubryduhainaut.fr
https://www.facebook.com/Aubry-du-Hainaut
https://www.valenciennes-metropole.fr
https://www.nord.gouv.fr
http://www.chateau-aubry.com
https://www.transvilles.com
https://www.monservicedechets.com
https://www.pole-emploi.fr
https://www.caf.fr

Agenda

Août	28 août :	Vide Grenier par l'Étoile Cycliste
Septembre	2 septembre :	Commémoration de la libération d'Aubry
	10-11 septembre :	Fête du Marais par « Un Monde en Fête »
Octobre	03 au 08 octobre :	Semaine Bleue
	09 octobre :	Repas des ainés
Novembre:	11 novembre :	Commémoration de l'armistice 14-18
	26-27 novembre :	Flâneries de Noël par « Un Monde en Fête »

Et encore de nombreux évènements dans le cadre des activités associatives dont les dates ne sont pas connues à ce jour….

Retrouver les informations concernant le municipalité et les manifestations

sur le site et le Facebook de la Mairie :

http://www.aubryduhainaut.fr